



DOCUMENT N° 10

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS

STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) :
PENALTY INFLICTED UPON THE ENTRANT (NAME):

NUMERO DE LICENCE / LICENSE NUMBER : 122049

N° : 607
No.:

PILOTE : MUNNIER Noé
DRIVER:

Concerne la partie de l'Épreuve : Manche qualificative 2
Concerns the part of the event:

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Disqualification de la manche concernée

MOTIF / REASON:

Pilote reconnu en non-conformité de poids - Article n°37 de l'annexe FFSA au règlement CIK2022

* Le soussigné reconnaît avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Réglementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).
Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de Course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3300 € (appel national FFSA).
Il doit confirmer intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

Décision annoncée
Decision announced

Date / Date: 01/05/2022

Heure / Time: 11:13

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

Membres du Collège / Members of the Panel:

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT ENTRANT

Je soussigné :
I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Entrant: Nom du Concurrent / Entrant's name

Certifie avoir reçu notification du document N° 10 des Commissaires Sportifs de l'Épreuve.
Certify that I have been notified of document No. 10 by the Stewards of the Meeting.

Date :

Heure / Time:

Signature :